COMMUNIQUÉ DU SYNDICAT DES TRAVAILLEUR-EUSES DE L'ÉDUCATION – 35 Notre organisation syndicale, la CNT Éducation 35, est révoltée par la politique ultra-autoritaire de la Présidence de l'Université de Rennes 2. Déjà l'année dernière, notre section syndicale sur le campus, la CNT-FAU, avait été expulsée de son local. En parallèle la Présidence a cherché à passer en force sur le dossier de la fusion de Rennes 1 et Rennes 2, fusion pourtant décriée par la quasi totalité des organisations syndicales des deux universités (CGT, CNT, FO, FSU, SLB, Solidaires étudiant.e.s, UNEF). Aujourd'hui la présidence ne recule devant rien et refuse le droit de diffuser des tracts, faire signer des pétitions et de tenir des tables d'info sur le campus, au mépris des libertés les plus élémentaires ! Il semblerait que quelques organisations syndicales disposeraient encore de ce droit, bien qu'à des conditions inacceptables : demande préliminaire de plusieurs semaines et autorisation formelle de la présidence. Le RUSF et la CNT ont été plusieurs fois attaqués par des vigiles lors de diffusions de tracts ou de tenues de tables de presse (menaces, sarcasmes, prises de photo des militant.e.s). Des militant.e.s syndicaux ou politiques sont pris.e.s à partie dès qu'ils/elles croisent des vigiles. L'ancien président (démissionnaire…) a été jusqu'à faire intervenir la police sur le campus pour expulser des étudiant.e.s qui diffusaient des tracts devant la BU ! La CNT Éducation 35 soutient les étudiant.e.s et travailleur.se.s de Rennes 2 dans leur lutte pour la liberté l'expression. C'est pourquoi elle réclame immédiatement : • le respect des droits et libertés syndicales • l'arrêt immédiat des menaces à l'encontre des militant.e.s • l'arrêt des pratiques autoritaires de la présidence, et de la politique de la peur • l'accès à des locaux et à des panneaux d'affichage et le droit d'informer les étudiant.e.s par le biais de tracts ou de tables de presse sur le campus, quelle que soit l'organisation, pourvu qu'elle ne défende pas des idées fascistes, racistes, homophobes ou sexistes • le droit pour n'importe quel.le étudiant.e, même non organisé.e, de diffuser ses idées par le biais de tracts ou de table d'information tant qu'elles ne sont pas discriminatoires **LA NOUVELLE PRÉSIDENCE S'INSCRIRA-T-ELLE DANS LA CONTINUITÉ DE CETTE RÉPRESSION ET DE CETTE CENSURE ?** CP Repression cprepression_vcntdef.pdf

Documents joints

cprepression_vcntdef.pdf